



**Les présentes Conditions Générales de Vente  
ont fait l'objet d'une mise à jour le 11 avril 2024**

Conformément aux dispositions issues du droit de la consommation, le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du Contrat.

Toute signature d'une convention de formation implique également la connaissance et l'acceptation des présentes CGV.

### Désignation

PAUSE CAFÉ désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 77 Grande Rue - 76200 DIEPPE. PAUSE CAFÉ met en place et dispense des bilans de compétences ainsi que des formations inter et intra entreprises sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- *Formation* : toute action relevant du champ de la formation professionnelle continue (L. 6313-1 du *Code du travail*) y compris Bilan de compétences.
- *Client* : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de PAUSE CAFÉ
- *Stagiaire* : la personne physique qui participe à une formation.
- *CGV* : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- *OPCO* : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

### **Article 1 : Objet et champ d'application**

Toute commande de Formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente (CGV) qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat (CGA).



En cas de financement partiel ou total de la Formation via le CPF, les Conditions Générales d'Utilisation du site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> priment sur les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et s'appliquent d'office.

### **Article 2 : Devis et attestation**

Pour chaque formation, PAUSE CAFÉ s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Un contrat ou une convention de formation (tripartite pour le bilan de compétences financé par une entreprise) est établi entre PAUSE CAFÉ et le client, indiquant l'OPCO financeur le cas échéant. Un certificat de réalisation est délivré au commanditaire, une attestation de présence ou de fin de formation au stagiaire. Les feuilles d'émargement peuvent lui être fournies à sa demande.

### **Article 3 : Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros net de taxes (TVA non applicable). Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **Article 4 : Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où PAUSE CAFÉ ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Article 5 : Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse :

[contact@pausecafefabiennevallet.fr](mailto:contact@pausecafefabiennevallet.fr)



En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, PAUSE CAFÉ ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### **Article 6 : Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Article 7 : Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Article 8 : Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à PAUSE CAFÉ sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales.

Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

PAUSE CAFÉ s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.



### **Article 9 : Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre PAUSE CAFÉ et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Dieppe.

### **Article 10 : Litiges**

Tout client a la possibilité de déposer une réclamation en cas de mécontentement.

En cas de litige survenant entre PAUSE CAFÉ et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. Pour cela, ce dernier peut adresser une réclamation écrite :

- Par courrier auprès de PAUSE CAFÉ, 77 Grande Rue - 76200 DIEPPE
- Par le formulaire du site :
  - o <https://pausecafe-fabiennevallet.fr/contact/#reclamation>.

**Si vous êtes un particulier, vous pouvez saisir le médiateur de la consommation :**

- Par voie postale à l'adresse suivante :  
CM2C, 49 rue de Ponthieux, 75008 Paris
- Par mail : [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net)
- En remplissant le formulaire sur le site dédié de CM2C :  
<https://www.cm2c.net/contact.php>

À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Dieppe.